

**BOND BETER LEEFMILIEU**

Tweakerkenstraat 47
1000 Brussel
tel. 02/282 17 20
fax. 02/230 53 89

**BRUSSELSE RAAD
VOOR
HET LEEFMILIEU**

Zaterdagplein 13
1000 Brussel
tel. 02/217 56 33
fax. 02/217 06 11

**INTER-
ENVIRONNEMENT
BRUXELLES**

rue du Midi 165
1000 Bruxelles
tél. 02/223 01 01
fax. 02/223 12 96

**INTER-
ENVIRONNEMENT
WALLONIE**

boulevard du Nord 6
5000 Namur
tél. 081/25 52 80
fax. 081/22 63 09

**Note de travail à l'occasion de la rencontre avec le Cabinet du Ministre,
20 avril 2004****Liens santé – environnement: un enjeu majeur.**

Les effets sur la santé humaine des dangers liés à l'environnement sont une des préoccupations majeures du 21^e siècle.

En ce qui concerne plus particulièrement les substances chimiques et les pesticides, de multiples études révèlent :

- une contamination généralisée de l'environnement;
- une contamination de l'organisme humain;
- une forte croissance de la fréquence de diverses pathologies (dont les cancers) sur les 30 dernières années;
- les liens environnementaux de diverses pathologies (cancers du sein etc.).

Citons à titre d'exemple, quelques groupes de substances préoccupant en termes de santé publique, (pour certains, on peut même parler de crise émergente de santé publique) :

- les retardateurs de flamme bromés; (PBDE – polybromodiphényles éthers)
- les éthers de glycol ; (voir article dans Le Monde du 2-3 novembre 2003)
- les composés organiques de l'étain (dont tributylétain);
- les phtalates;
- les paraffines chlorées
- les alkylphénols...

La plus grande vulnérabilité qualitative et quantitative des fœtus, nouveaux-nés et jeunes enfants est particulièrement préoccupante. S'ajoutent les facteurs d'incertitude liés aux effets "cocktails", à l'exposition continuée à de faibles concentrations de divers contaminants etc. Les pollutions intérieures de nos habitations, biologiques, chimiques ou physiques sont nombreuses et susceptibles d'être à l'origine de différents problèmes de santé. Ainsi par exemple, l'augmentation de la prévalence de la stérilité masculine ou des troubles de la fertilité a pour cause des anomalies génétiques et des causes infectieuses mais aussi probablement des causes liés au mode de vie et à des perturbations environnementales (effets oestrogéniques ou antiandrogéniques des pesticides, des phtalates etc.) ainsi qu'à l'interaction entre ces causes. Les effets sur la santé sont de divers ordres: atteintes au système immunitaire, perturbations du système hormonal, effets neurologiques, troubles de la reproduction, diminution de la fertilité, cancers.

En ce qui concerne plus spécifiquement les pesticides (mais la problématique est similaire en ce qui concerne les substances chimiques) , «Il existe suffisamment d'évidences pour que l'on puisse suggérer que le niveau et l'évolution des problèmes causés par les pesticides soient

sérieux et en croissance, en particulier en ce qui concerne la contamination des eaux souterraines, des aliments et l'accumulation de certains pesticides au niveau des plantes et animaux. Nous n'avons encore qu'une maigre compréhension des effets de faibles quantités de polluants qui s'accumulent dans le corps humain et, en conséquence, il est nécessaire de protéger par priorité les groupes vulnérables tels les enfants et les personnes âgées». C'est ce que déclare la récente Communication de la Commission européenne relative au sixième Programme d'action pour l'environnement.

Pour illustrer ces liens santé-environnement, nous renvoyons aux documents et sites repris ci-joints.

Synthèse des demandes des quatre fédérations:

Etant donné l'enjeu en terme de santé publique, il est essentiel que le Ministre de la santé et son Administration portent cet enjeu à l'agenda du Gouvernement et des diverses institutions.

- 1) L'accord de coopération visant la collaboration des instances fédérales régionales et communautaires dans les domaines de l'environnement et de la santé va prochainement être publié au *Moniteur belge*. Cet accord prévoit essentiellement la mise en œuvre du NEHAP (plan national d'action environnement et santé), avec la constitution de la CIMES (Conférence interministérielle de l'environnement élargie à la santé) et d'une Cellule environnement et santé. Nous demandons que le Ministre s'implique activement dans ce processus.
- 2) Les fédérations demandent que les données relatives à l'environnement soient intégrées dans le Dossier médical. (Pour rappel: M. Dimitri Desantoine, représentant de Monsieur le Ministre Demotte, a fait part de cette proposition au colloque d'Arlon du 13 mars dernier sur "Les maladies de l'environnement: un nouveau défi pour les professionnels de santé").
- 3) La formation des médecins est une matière qui dépend maintenant des Communautés. Cependant, les médecins sont également astreints à une formation continuée laquelle est liée à l'agrégation INAMI. Nous demandons donc au Ministre d'influer sur le cursus des médecins et professionnels de la santé en intégrant dans cette formation les matières de l'environnement, si possible dans la formation de base, mais aussi en ce qui concerne la formation continuée.
- 4) Créer un Conseil scientifique santé – environnement.
- 5) En matière de recherche, faire une évaluation des études existantes et exploiter les données existantes en vue d'une action politique fondée sur le principe de précaution.
- 6) Faire une réelle politique de prévention en matière de santé publique, fondée sur le nouveau concept "d'hygiène chimique", notamment par un soutien politique fort à REACH (en matière notamment de substances chimiques) et par un programme ambitieux de réduction de l'utilisation des pesticides.

Documents et sites repris en annexe:

- Nombreuses études du WWF et de Greenpeace sur la contamination du corps humain (études sur des cohortes de gens ordinaires) et sur la contamination des environnements intérieurs.

WWF:

http://www.panda.org/campaign/detox/news_publications/publications.cfm

Greenpeace UK:

<http://www.greenpeace.org.uk/Products/Toxics/science.cfm>

IEW site www.sante-environnement.be

- Annexes 1 et 3 du *baseline report du Technical Working group “Cancer and children”* dans le cadre de l’initiative SCALE (European Environment and Health Strategy).
- « Toxic effects of chemical mixtures. Archives of environmental Health », Jan. 2003, Harold I. Zeliger. Cet article met en évidence les effets cocktails avec une synergie des substances lipophiles et hydrophiles.
- Chapitre 11 de “*Children’s health and environment: a review of evidence*”, WHO et EEA, 2002¹
(http://reports.eea.eu.int/environmental_issue_report_2002_29/en/eip_29.pdf)
- Conclusions du rapport “Chemical legacy – Contamination of the child”, Catherine N. Doey, PhD., Greenpeace 2001
- Article du Le Monde du 2 – 3 novembre 2003 : “La justice saisie des ravages des éthers de glycol”.
- Article du Courrier international n°680, du 13 – 19 novembre 2003: “PBDE: les chimistes tirent la sonnette d’alarme”.
- Références d’études épidémiologiques.
- Invitation au Colloque de l’Unesco « Cancer, environment and society » du 7 mai à Paris (organisé par l’Association française pour la recherche thérapeutique anti-cancéreuse (ARTAC)) ainsi que la déclaration de Paris.

¹ Il y est notamment fait état de la plus grande vulnérabilité qualitative et quantitative des fœtus, nouveaux-nés et jeunes enfants. Il y est constaté que les “current core tests and risk assessment methodologies do not fully ensure pesticide safety for fœtus, infants and children. (...) Possible health effects include immunological effects, endocrine disrupting effects, neurotoxic disorders and cancer”. La réduction de l’utilisation des pesticides y est préconisée afin de réduire la pollution environnementale et les concentrations de résidus dans l’eau et les aliments.

Ce rapport, dans le chapitre consacré au développement politique (chapitre 16) fait aussi diverses suggestions tels que d’incorporer la “environmental child protection” dans le NEHAP. Il fait également appel au principe de précaution pour guider l’action politique, il recadre dans le chapitre 15. le risk assessment et fait le point sur les questions des troubles du développement neurologique (chapitre 4), les cancers (chapitre 5) les fausses couches (chapitre 6.)